

Prêt Flash Carburant

<p>Contact et Date dépôt</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ BPI France ▪ Ouverture depuis le 13 avril 2026 ▪ Pas de date de fermeture du dispositif annoncée pour le moment
<p>Présentation et Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Atténuer l'impact de la hausse des coûts des carburants sur la trésorerie et la compétitivité des entreprises des secteurs agricoles, mer et transport routier. ▪ Permettre de résoudre des tensions de trésorerie passagères et non structurelles, dans l'attente d'un retour à des conditions normales d'exploitation.
<p>Montant de l'aide</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prêt de 5 000€ à 50 000€ ▪ Durée de 36 mois avec 12 mois de différé inclus (remboursement à partir d'un an sur les 24 mois restants) ▪ Taux fixe de 3,8% ▪ Sans garantie, ni frais de dossier ▪ Avec souscription obligatoire à une assurance emprunteur décès-PTIA à 100%
<p>Bénéficiaires éligibles</p> <p>*Les critères sont cumulatifs</p>	<p>Secteurs éligibles selon le code NAF (voir le détail plus bas)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Transport ▪ Agriculture ▪ Pêche <p>Conditions d'éligibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'entreprise doit être dans la catégorie TPE ou PME ▪ Créée depuis plus d'1 an ▪ Être accompagné par un centre de comptabilité (liasse fiscale certifiée) ▪ Avoir des dépenses de carburant représentant au minimum 5% du chiffre d'affaires ▪ Avoir un chiffre d'affaires annuel supérieur à 30 000€ et renseigné sur une des liasses clôturées soit l'exercice N (2025 ou 2024) ou N-1 (2023 ou 2024). ▪ Disposer d'un compte bancaire professionnel et donner l'accès en lecture à Bpifrance aux relevés bancaires des 6 derniers mois ▪ Être à jour des cotisations sociales et fiscales

<p>Bénéficiaires inéligibles (exclus)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les entreprises en difficulté (au sens de la réglementation européenne 2021/0149) dont celles en procédure collective ▪ Les entreprises de taille intermédiaire ayant plus de 250 salariés ▪ Les micro-entrepreneurs ▪ Les associations ▪ Les entreprises n'ayant pas d'expert-comptable ou qui n'adhèrent pas à une association de gestion-comptabilité ▪ Les entreprises qui ne disposent pas d'un compte bancaire professionnel ▪ Les entreprises qui n'ont pas de comptes sociaux (bilan et compte de résultat)
<p>Pièces justificatives</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 dernières liasses fiscales ▪ Attestation par l'expert-comptable à renseigner directement sur la plateforme BPI via un compte dédié ▪ Pour les nouveaux installés ne disposant pas de 2 clôtures : la 1^{ère} liasse fiscale basée sur un exercice comptable de 12 mois ▪ Pièce d'identité du bénéficiaire (si société, fournir la pièce d'identité de chaque associé) ▪ RIB
<p>Points de vigilances</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un prêt Flash Carburant par entreprise (n° SIREN) ▪ La demande de prêt est 100% en ligne ▪ Les liasses fiscales, les dépenses de carburant et le montant du Chiffre d'affaires sont à renseigner par l'expert-comptable directement sur la demande en ligne du client avec un compte spécifique

Codes NAF éligibles pour le Prêt Flash Carburant

Code NAF	Intitulé de l'activité
Agriculture, sylviculture et pêche	
01.11	Culture de céréales (sauf riz), légumineuses et graines oléagineuses
01.12	Culture du riz
01.13	Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules
01.14	Culture de la canne à sucre
01.16	Culture de plantes à fibres
01.19	Autres cultures non permanentes
01.21	Culture de la vigne
01.22	Culture de fruits tropicaux et subtropicaux
01.23	Culture d'agrumes
01.24	Culture de fruits à pépins et à noyau
01.25	Culture d'autres fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits à coque
01.26	Culture de fruits oléagineux
01.27	Culture de plantes à boissons
01.28	Culture de plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques
01.29	Autres cultures permanentes
01.30	Reproduction de plantes
01.41	Élevage de vaches laitières
01.42	Élevage d'autres bovins et de buffles
01.43	Élevage de chevaux et d'autres équidés
01.44	Élevage de chameaux et d'autres camélidés
01.45	Élevage d'ovins et de caprins
01.46	Élevage de porcins
01.47	Élevage de volailles
01.49	Élevage d'autres animaux
01.50	Culture et élevage associés
01.61	Activités de soutien aux cultures
01.62	Activités de soutien à la production animale
01.64	Traitement des semences
02.10	Sylviculture et autres activités forestières
02.20	Exploitation forestière
02.40	Services de soutien à l'exploitation forestière
03.11	Pêche en mer
03.21	Aquaculture en mer

Code NAF	Intitulé de l'activité
Transports et entreposage	
49.32	Transports de voyageurs par taxis
49.39A	Transports routiers réguliers de voyageurs
49.39B	Autres transports routiers de voyageurs
49.41	Transports routiers de fret
49.41A	Transports routiers de fret interurbains
49.41B	Transports routiers de fret de proximité
49.41C	Location de camions avec chauffeur
49.42	Services de déménagement
Logistique et courrier	
52.10B	Entreposage et stockage non frigorifique
52.29	Autres services auxiliaires des transports
52.29A	Messagerie, fret express
52.29B	Affrètement et organisation des transports
53.20	Autres activités de poste et de courrier
Santé	
86.90A	Ambulances